

Collectif des acteurs économiques bretons contre l'écotaxe

Monsieur François de Rugy
Ministre d'État, Ministre de la Transition
écologique et solidaire
Ministère de la transition écologique et solidaire
246 boulevard Saint-Germain
75700 PARIS

Rennes, le 27 juin 2019

Monsieur le Ministre,

Vous avez déclaré lundi dernier que votre ministère travaillait, en vue d'une mise en œuvre en 2020, à une vignette taxant les poids lourds transitant par la France et qu'un mécanisme de remboursement serait appliqué aux véhicules français.

Le Collectif des acteurs économiques bretons contre l'écotaxe s'est mobilisé dès 2008 contre le projet d'écotaxe et fut l'interlocuteur des gouvernements successifs sur cette question de 2008 à 2014, année d'abandon de l'écotaxe, et bien entendu au-delà de 2014, notre dernier rendez-vous s'étant déroulé le 5 novembre dernier avec Mme Borne.

Nous tenons à préciser que nous sommes totalement lucides sur le réchauffement climatique résultant des émissions de gaz à effet de serre, sur les émissions polluantes et autres périls qui nous menacent.

Nous avons aussi une haute estime pour la chose publique et l'action publique et nous considérons que les exécutifs ont la responsabilité de prendre des décisions pertinentes, justes, techniquement abouties et de ne pas promouvoir des mesures qui relèvent plus du calcul électoral ou du marketing politique.

A cet égard, l'écotaxe était une mesure électoraliste, techniquement très mal conçue, anti-économique, anti-territoriale. Un exemple : via sa majoration de prix, elle allait conduire à un coût pesant sur les entreprises de plus de 2 milliards € (5,2 % de toutes les factures de transport, logistique comprise (textes promulgués), plus l'écotaxe dûe par les transports en compte propre) pour une recette Etat de 800 millions € et de 160 millions € pour les collectivités concernées. Le rapport recettes publiques/coût, de 50 %, était délirant ! Voici un argument parmi beaucoup d'autres et nous vous invitons à prendre connaissance du livre « Ecotaxe Les coulisses d'une victoire », joint à ce courrier où nous développons l'ensemble de nos arguments contre l'écotaxe.

Pour en revenir à votre projet, nous tenons à vous exprimer notre opposition la plus totale, et ce pour plusieurs raisons :

- La France détient **le record de prélèvements obligatoires** de l'OCDE, de l'Union européenne (UE). Avec de tels prélèvements et un niveau de dépenses publiques, lui aussi record comparé à tous les autres pays de l'OCDE, de l'UE, la France ne disposerait pas des ressources suffisantes pour financer ses infrastructures ?
- Il nous a toujours été indiqué ces derniers mois que le ministère recherchait 500 millions €. Or, les transporteurs étrangers ne concourraient qu'à 20 % d'une éventuelle vignette. Est-ce à dire que cette vignette constituerait une charge de 2,5 milliards € sur lesquels l'Etat procéderait à une compensation de 2 milliards € pour les véhicules français ? **Un tel mécanisme de compensation, outre sa complexité, serait contraire à l'esprit même et à la lettre des traités européens basés notamment sur le principe de non-discrimination entre entreprises de l'UE.**
- Autre hypothèse : cette vignette coûterait 500 millions d'euros dont 100 seraient à la charge des véhicules étrangers. Monter un tel dispositif constituerait un système fort complexe pour une recette extrêmement faible, et ce alors que Bercy veut en même temps supprimer les impôts et taxes aux faibles recettes, inférieures à 100 millions €.
- Tout porte à croire que la compensation serait annulée, compte tenu du droit européen, et que **survivrait cette vignette dès lors payée par tous les véhicules, y compris français !**
- **La politique en faveur de l'environnement doit être incitative et non punitive.** Vous pouvez par exemple adopter des mesures fiscales incitatives en sécurisant financièrement les transporteurs afin qu'ils renouvellent leurs flottes avec des véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre et moins polluants comme par exemple avec le GNV et le GNV Bio.

Le mouvement des Bonnets rouges puis celui des Gilets jaunes ont une origine commune : l'exaspération face à des taxes présentées comme environnementales mais dont les effets économiques sont perçus comme insupportables.

Si l'exécutif a décidé ces derniers mois de redonner du pouvoir d'achat aux français via la prime pour l'emploi et des baisses d'impôts et de cotisations, il a aussi décidé de plus imposer et de plus taxer les entreprises afin de ne pas dégrader trop fortement le déficit public.

En imposant et en taxant toujours plus ceux qui produisent, de surcroît s'ils sont situés à la périphérie du territoire, les exécutifs brident le développement économique de la France et altèrent fortement la capacité des entreprises à financer la protection sociale et le régalien, créant les conditions de la désespérance et fragilisant à terme notre démocratie.

Un tel projet montre que vous n'avez pas compris que les français n'en peuvent plus de toujours payer plus de taxes qui étouffent leur capacité à produire, de surcroît sur leurs territoires.

Cette taxe est envisagée alors que d'autres mesures menacent les entreprises de transport comme la suppression du dispositif GNR, la mise en œuvre du malus sur les contrats courts et la suppression de la déduction forfaitaire spécifique. Les simulations qui nous ont été communiquées montrent que ces trois mesures, envisagées pour financer la baisse de 5 milliards € de l'impôt sur le revenu des ménages, mettraient une importante proportion d'entreprises de transport en situation de déficit !

Compte tenu de tous ces éléments, qui ne sont en rien exhaustifs, nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir et de renoncer à ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Pour le Collectif des acteurs économiques bretons contre l'écotaxe

Joël CHERITEL
Président
MEDEF Bretagne



Le Collectif des acteurs économiques bretons contre l'écotaxe représente

150 000 entreprises employant 900 000 actifs

Les organisations membres :

MEDEF Bretagne
MEDEF Finistère
MEDEF Côtes d'Armor
MEDEF Ille-et-Vilaine
MEDEF Morbihan
Association bretonne des entreprises agroalimentaires (ABEA)
CERAFEL (Comité des fruits et légumes)
Chambre régionale d'agriculture de Bretagne (CRA de Bretagne) et les chambres d'agriculture de Bretagne
Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne (CCI de Bretagne) et les chambres de Commerce et d'industrie de Bretagne
Chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CRMA) et les chambres de métiers et de l'artisanat de Bretagne
Comité régional des pêches maritimes et élevages marins (CRPMEM de Bretagne)
Coop de France Ouest
Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA Bretagne)
Fédération nationale des transporteurs routiers de Bretagne (FNTR Bretagne)
Fédération régionale du bâtiment (FRB Bretagne)
Fédération du bâtiment et des travaux publics du Finistère (FBTP 29)
Fédération du bâtiment et des travaux publics des Côtes d'Armor (FBTP 22)
Fédération du bâtiment et des travaux publics d'Ille-et-Vilaine (FBTP 35)
Fédération du bâtiment et des travaux publics du Morbihan (FBTP 56)
Fédération des entreprises de transport et logistique (TLF)
Groupement des industriels de la plasturgie de l'Ouest (PLASTI-OUEST)
Investir en Finistère
Jeunes agriculteurs Bretagne
Leclerc Bretagne (SCARMOR)
Nutrinoë (Association des entreprises de nutrition animale)
Produit en Bretagne
Association pour le maintien de l'élevage en Bretagne (AMEB)
Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB)
France Chimie Ouest-Atlantique
Union des industries de carrières et matériaux de construction Bretagne (UNICEM Bretagne)
Union des industries et métiers de la métallurgie de Bretagne (UIMM Bretagne)
Union des industries et métiers de la métallurgie du Finistère (UIMM 29)
Union des industries et métiers de la métallurgie des Côtes d'Armor (UIMM 22)
Union des industries et métiers de la métallurgie d'Ille-et-Vilaine et Morbihan (UIMM 35-56)